

sant; s'il en est ainsi je le retire. L'honorable député de Welland—page 3659—disait:

Je ne puis approuver l'idée de la création d'une commission du tarif.

De but en blanc, c'est ainsi qu'il s'exprime: "Je ne puis approuver l'idée de la création d'une commission du tarif". Je me demande comment il va voter. Va-t-il voter en faveur d'une commission du tarif? Je me demande s'il n'aimerait pas à païrer en cette circonstance. Il continue:

Cette commission, à mon sens, ne devrait pas avoir l'autorité d'interroger les témoins sous serment, ni de se servir de conversations d'une nature privée dont rapport n'est pas fait au Parlement. Que ceux-là qui désirent soumettre leurs observations particulières à l'honorable ministre des Finances agissent ainsi; que l'honorable ministre des Finances tienne secret ce renseignement, suivant la pratique suivie jusqu'ici sans qu'il fût besoin d'une disposition législative pour établir cette règle. Mais que le Parlement autorise une commission composée d'hommes qu'il a choisis pour s'enquérir de l'état du commerce du Canada, pour entendre des témoins et pour faire rapport de la preuve à l'honorable ministre des Finances sans que cette dernière soit rendue publique, je crois que cela est faux et erroné en principe, et sera de nature à nuire aux intérêts du pays.

Je crains bien qu'il soit pris de remords quand il se lèvera de son siège. Nous découvrons que l'honorable député déclarait un peu plus loin:

A mon sens, l'objection et la crainte est précisément ceci—que cette commission est pour être créée en vue d'élever le tarif protecteur.

C'est là son objection au tarif douanier protecteur. Ce n'est pas mon idée que l'honorable ministre du Travail ait des objections à voter pour cette commission du tarif, car si je l'ai bien entendu hier il a dit que le Gouvernement avait à l'esprit un tarif pour les besoins administratifs de sorte que je suppose qu'un "tarif fiscal" peut être étendu cette fois jusqu'à pouvoir inclure ce à quoi s'oppose le député de Welland—un tarif protecteur. On trouve encore à la page 3664:

Dans ce cas les ministres s'abriteraient derrière ce rapport et allégueraient que la commission a parcourue le pays et a fait une enquête complète.

C'est là une idée plutôt heureuse. Ce pourrait être une bonne excuse pour l'administration quand elle se trouvera dans une situation difficile. Plus loin je trouve encore ces paroles de l'honorable député:

Voilà ce qui arrivera et c'est ce que les gens craignent.

Je devrais faire remarquer que le renvoi à six mois fut proposé sur cette question. Nous découvrons parmi ceux qui ont voté pour cette proposition ou contre une commission du tarif, 52 en faveur, entre autres Marcell, Kyte, sir Wilfrid Laurier, Lovell, Murphy, Power, Robb, Pardee, Maclean, Macdonald, Clark (Red Deer), et Son Honneur l'Orateur actuel: ils étaient au nombre de

ceux qui s'opposaient à cette commission du tarif. Je m'attends bien voir se lever les hommes d'Etat libéraux des anciens jours et nous dire pourquoi aujourd'hui ils se croient capables de voter en faveur d'une commission du tarif quand en 1912 ils votaient contre une proposition du même genre faite par le parti auquel j'appartiens, proposition qui fut d'ailleurs rejetée par le parti libéral. Ce n'est pas tout. Le projet de loi fut en définitive repoussé et le grand chef libéral s'en glorifiait, car à la page 6966, nous lisons:

Avant de reprendre mon siège je veux faire observer à mon honorable ami—je ne sais si mon avis sera celui du Sénat—que si la motion dont la Chambre est saisie en ce moment reçoit (comme il y a lieu de le prévoir) l'appui de la majorité qui siège derrière le ministre des Finances; si l'adoption de cette motion doit aboutir à l'avortement du projet de loi, ce ne sera pas un grand malheur, mais plutôt un insigne bienfait.

Je suis porté à croire que lorsque le Gouvernement a fait cette proposition il avait l'espoir, en dépit de tout, qu'elle pourrait être rejetée comme la proposition semblable le fut en 1912, comme toute législation que cette administration a présentée a été rejetée.

Par exemple, l'enquête relative aux prix du transport sur les Grands lacs, l'enquête actuelle sur les frets maritimes, l'enquête sur la vente collective du blé—tous ces enfants du Gouvernement, les uns nés avant terme et les autres un peu tardivement, ont été étran-glés dès leur naissance. Il compte sans doute que cet enfant-ci le sera de la même manière. Il pourra ensuite aller au peuple et lui dire: "Eh bien, nous nous tenons sur les deux côtés de la clôture." L'honorable député de Brome (M. McMaster) peut écouter la voix de sa conscience en votant pour cette commission du tarif, sachant que la proposition ira au rancart. L'honorable député de Georges-Etienne-Cartier (M. Jacobs), l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Marler) peuvent probablement mettre leur conscience à l'aise et retourner vers leurs mandats pour leur dire quelles grandes choses le parti libéral a accomplies pour le Canada.

L'hon. M. MURDOCK: Si j'ai bien compris mon honorable ami, donne-t-il à entendre que son parti, alors au pouvoir avec une majorité suffisante, consentait à la mort de ce bill, n'avait pas le courage nécessaire pour pousser l'affaire jusqu'au bout?

Le très hon. M. MEIGHEN: Nous avons poussé l'affaire jusqu'au bout.

M. HARRIS: J'étais en train de dire à mon honorable ami qu'une majorité libérale au Sénat a tué le projet de loi.